



PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 1er août 2022 à 20 h 00.

Présences :

1- Nancy Banville	4- Vacant
2- Marie-Renée Savard	5- René Roberge
3-	6- Lise Levesque

Monsieur Frédéric Gagné, conseiller no 3 est absent.

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.

M. Alain Thibault, directeur général est aussi présent.

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-08-163 Il est proposé par Lise Levesque appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-08-164 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 juillet 2022.

Adoptée

3.2 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2022-08-165 Il est proposé par Marie-Renée Savard appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présenté aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

CHÈQUES NO 10 739 à 10 794	88 262.65 \$
PRÉLÈVEMENTS NO 3637 à 3657	31 053.86 \$
SALAIRES ÉLUS (26-06 au 23-07-22)	3 724.82 \$
SALAIRES INCENDIE (26-06 au 23-07-22)	11 441.67 \$
SALAIRES EMPLOYÉS (26-06 au 23-07-22)	37 489.73 \$
SALAIRES MONITEURS (26-06 au 23-07-22)	24 402.18 \$
TOTAL	201 200.91 \$

Les salaires énoncés dans ce tableau sont les salaires nets.

Adoptée

3.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2022

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil les États financiers pour la période mensuelle se terminant le 31 juillet 2022.

3.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE – ACQUISITION D’UN SUPPORT TEMPORAIRE POUR POTEAU

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités du Village de Price, Sainte-Luce, Sainte-Flavie et Métis-Sur-Mer désirent présenter un projet d’acquisition d’un support temporaire pour poteau dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE :

2022-08-166 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Nancy Banville et résolu à l’unanimité que soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil du Village de Price s’engage à participer au projet d’acquisition d’un support temporaire pour poteau;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la municipalité de Sainte-Flavie organisme responsable du projet.

Adoptée

3.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE AUTOPOMPE-CITERNE

ATTENDU QUE la municipalité du village de Price a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités du Village de Price et Sainte-Angèle-de-Mérici désirent présenter un projet d’acquisition d’un autopompe-citerne dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE :

2022-08-167 Il est proposé par René Roberge, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- ↪ Le conseil du village de Price s’engage à participer au projet d’acquisition d’un autopompe-citerne et à assumer une partie des coûts;
- ↪ Le conseil accepte d’agir à titre d’organisme responsable du projet;
- ↪ Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- ↪ Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d’aide financière.

Adoptée

3.6 ENTENTE INTERMUNICIPALE – CAMION POUR LE DIRECTEUR INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité du village de Price a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités du Village de Price et Métis-sur-Mer désirent présenter un projet d’acquisition d’un camion pour le directeur incendie

le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE :

- 2022-08-168 Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :
- ↪ Le conseil du village de Price s'engage à participer au projet d'acquisition d'un autopompe-citerne et à assumer une partie des coûts;
 - ↪ Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
 - ↪ Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
 - ↪ Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

3.7 PSIPRE - DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Price a déposé le projet de mise à niveau de l'éclairage au Parc Albert-Dupont dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure du Ministère de l'Éducation du Québec.
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une confirmation du Ministère à l'effet que ce projet a été retenu.
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le dernier paragraphe de la résolution 2021-08-128 désignant le signataire autorisé à représenter la Municipalité dans le cadre de ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

- 2022-08-169 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par René Roberge, et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Price de désigner M. Joël Charest, directeur général adjoint, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité du Village de Price et à signer tout document relatif au projet mentionné ci-haut.

Adoptée

3.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA VENTE ET L'UTILISATION DE PESTICIDE

René Roberge, conseiller, par la présente :

- ↪ Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement concernant la vente et l'utilisation des pesticides.
- ↪ Dépose le projet du règlement.

3.9 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-04-85 – CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-395

- 2022-08-170 Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers de modifié la résolution no 22-04-85 – *Adoption du règlement 2022-395 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, nous aurions dû lire « Il est [...] que le règlement numéro 2022-395 soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit : [...]».

Adoptée

3.10 AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET AU PARTAGE DE RESSOURCE

2022-08-171 Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Bruno Paradis, maire et monsieur Alain Thibault, directeur-général et greffier-trésorier à signer l'entente intermunicipale relative à la création d'un poste de directeur général adjoint et au partage de cette ressource entre la municipalité du Village de Price et la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

Adoptée

3.11 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE POUR LE REMPLACEMENT D'UN CONGÉ MALADIE

2022-08-172 Il est proposé par René Roberge, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Marie-Noëlle Roy au poste de secrétaire en vue du remplacement du congé de maladie de la secrétaire actuelle pour un minimum de quatre (4) mois.

Adoptée

3.12 SOUMISSION DE LA COMPAGNIE ANEKDOTE

2022-08-173 Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Anekdoté au montant de 2 208 \$, taxes en sus et de partager les frais avec la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

Le conseil accepte aussi les frais d'abonnement annuels pour les 5 prochaines années et autorise monsieur Alain Thibault, directeur-général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat.

Adoptée

3.13 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une subvention de 250 000\$ du MAMH pour l'entraide intermunicipale confirmée par la lettre d'annonce du ministère datée du :

CONSIDÉRANT les besoins importants de planification à long terme des travaux publics;

POUR CES MOTIFS :

2022-08-174 Il est proposé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Steve Bernier au poste de directeur des travaux publics et d'autoriser monsieur Bruno Paradis, maire et monsieur Alain Thibault, directeur-général et greffier-trésorier à signer le contrat de travail.

ET Autorise la modification du contrat d'embauche du Directeur général et autorise monsieur Bruno Paradis, maire et monsieur Alain Thibault, directeur-général à signer pour et au nom de la municipalité un addenda.

ET Autorise la modification du contrat d'embauche du directeur général adjoint, Joël Charest et autorise monsieur Bruno Paradis, maire et monsieur Alain Thibault, directeur-général à signer pour et au nom de la municipalité un addenda.

Adoptée

3.14 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2022 de la Municipalité du village de Price ne prévoient aucune somme dans le budget de fonctionnement en cas d'élection partielle ;

CONSIDÉRANT QU' une élection partielle doit se tenir le 18 septembre prochain afin de pouvoir la vacance au siège de conseiller numéro quatre ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par le président d'élection ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'affecter les crédits extrabudgétaires suffisants pour couvrir les dépenses liées à l'élection partielle ;

EN CONSÉQUENCE :

2022-08-175 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Price d'autoriser l'affectation d'un montant maximal de 10 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non-affecté afin de couvrir les dépenses de l'élection partielle du 18 septembre 2022.

Adoptée

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ

ATTENDU QUE conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 (le « Schéma révisé 2022-2027 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation ;

ATTENDU QUE le projet du Schéma révisé 2022-2027 a été présenté à la Commission de sécurité publique et que celle-ci s'en est déclarée satisfaite ;

ATTENDU QUE la MRC de la Mitis doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire ;

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2022-2027 de la MRC La Mitis;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2022-2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Price ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027;

POUR CES MOTIFS :

2022-08-176 Il est proposé par René Roberge, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de la municipalité du Village de Price adopte le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC de La Mitis.

QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC de La Mitis.

QUE ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

Adoptée

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 ACHAT DE SEL DE FILTRATION

2022-08-177 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité d'acheter 32 tonnes de Sel de Filtration pour notre système de traitement de l'eau au montant de 9 500 \$, taxes en sus incluant le transport de la compagnie Compass Minerals Canada-Québec.

Adoptée

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 ENTENTE DE LOCATION – GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

2022-08-178 Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal du Village de Price d'autoriser le renouvellement de l'entente de location de la grande salle de l'hôtel-de-ville avec le CISSS du Bas-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022 et d'autoriser Monsieur Alain Thibault, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de renouvellement.

Adoptée

7.2 SOUTIEN AU PROJET DE PLACE DE GARDE SUBVENTIONNÉ AVEC LES PINSONS

CONSIDÉRANT QU' en 2018 il y avait plus d'une dizaine de milieux de garde familial à Price;

CONSIDÉRANT QUE ce nombre à diminuer de moitié en 2022;

CONSIDÉRANT le besoin important pour le village de Price d'avoir des places de gardes subventionné supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE de fournir des locaux adaptés dans l'hôtel de ville sera un incitatif important afin de mettre de nouveau services de garde dans la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

2022-08-179 Il est proposé Lise Levesque par et appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de mise en place d'un service de garde subventionné avec le CPE les Pinsons dans l'hôtel de ville.

ET

De débiter un travail d'adaptation des locaux en vue d'accueillir jusqu'à 12 places subventionnés.

Adoptée

8. VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 RAPPORT DES ÉLUS

8.2 MOTION DE FÉLICITATIONS

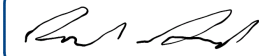
9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-08-180 Il est proposé par Levesque et résolu unanimement de levée l'assemblée à 20 h 25.

Adoptée

DocuSigned by:



A3533CFF363247B...
Bruno Paradis, maire

DocuSigned by:

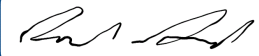


66744C28B37E435...
Alain Thibault, directeur général &
Greffier-trésorier

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

DocuSigned by:



A3533CFF363247B...
Bruno Paradis, maire